932 (2017-2018) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

23 OCTOBRE 2017

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Monsieur Dermagne à Monsieur Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « les perspectives d'assouplissement des normes comptables du Système européen comptable (SEC) en matière d'investissements publics »

par

M. Dermagne

site internet : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Monsieur Dermagne à Monsieur Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « les perspectives d'assouplissement des normes comptables du Système européen comptable (SEC) en matière d'investissements publics »

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de Monsieur Dermagne à Monsieur Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur les perspectives d'assouplissement des normes comptables du Système européen comptable (SEC) en matière d'investissements publics;

Demande au Gouvernement wallon,

1. de saisir le Comité de concertation de la revendication d'une révision et/ou d'un assouplissement des règles SEC 2010 et plus globalement des critères budgétaires européens pour la Région wallonne et les pouvoirs locaux en :
   – soutenant la répartition pour les pouvoirs publics sur plusieurs exercices des dépenses d'investissement qui ont une plus-value stratégique et économique;
   – prenant en compte la majorité des sources de financement des investissements (emprunts, réserves) afin d'équilibrer le solde SEC;
   – intégrant dans les objectifs budgétaires la vision patrimoniale afin de pouvoir tenir compte des actifs constitués et des actifs immobilisés;
   – tenant compte de la conjoncture économique;
   – instaurant une « clause d'investissement » plus étendue;
   – élargissant le mécanisme de neutralisation prévu du Fonds européen pour les investissements stratégiques;
2. de défendre devant le Comité de concertation une position claire de la Région wallonne soutenant la répartition sur plusieurs exercices des dépenses d'investissement qui ont une plus-value stratégique et économique lors des différentes négociations au sein des organes de l'Union européenne;
3. de poursuivre les efforts de relance économique en augmentant le rythme des investissements publics sans faire du retour à l'équilibre de la trajectoire budgétaire un dogme;
4. d'intensifier, dans le cadre d'un assouplissement des normes comptables européennes, des collaborations et partenariats avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) afin de développer des investissements productifs dans le cadre d'une approche keynésienne des dépenses de l'État.

P.-Y. Dermagne